

Grand Conseil neuchâtelois

Brigitte Neuhaus, députée Verte

Interpellation pollution air : indice de satisfaction

Monsieur le Président,

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse sur la qualité de l'air dans notre canton, il m'est toutefois difficile d'être satisfaite des éléments communiqués. **En effet la réponse n'apporte aucune donnée chiffrée ni aucune indication sur l'emplacement des mesures faites. De plus le canton se veut rassurant en déclarant la qualité de l'air satisfaisante dans notre canton, or je relèverai trois éléments qui me permettent d'en douter.**

- Le 24 avril en plein confinement la limite moyenne journalière de 80 microgrammes par mètre cube pour le NO₂ a été dépassée en ville de Neuchâtel. Or l'Opair ne tolère qu'un seul dépassement annuel.
- De même pour l'ozone, dont la limite de 120 microgrammes par mètre cube en moyenne horaire a été dépassée à plusieurs reprises en avril déjà.
- Quant aux poussières fines inférieures à 2,5 microns, le Canton ne donne aucune information à ce propos malgré leur risque élevé pour la santé.

Donc si la situation s'est améliorée au cours de la dernière décennie, elle reste très préoccupante notamment aux abords des voies à fort trafic à l'intérieur des agglomérations ou lors de brouillard.

Nous attendons du Conseil d'Etat plus qu'un aveu de difficultés à gérer les pics de pollution, car ceux-ci provoquent aussi des atteintes graves à la santé. Ils doivent donc être objectivés et des mesures doivent être prises.

De plus, nous attendons le rapport annoncé par le Conseil d'Etat pour cette année et espérons vivement pouvoir bénéficier à l'avenir d'un suivi de l'évolution de la qualité de l'air non seulement de la pollution générale, mais aussi aux points les plus exposés aux nuisances du trafic.